

c'était une surprise du sieur de la Valterie puisque ses domestiques déclaraient qu'il y avait cinq ou six mois qu'il les avait quittés et que ceux que j'envoyais porter du secours au prétendu malade trouvèrent le sieur de la Valterie avec tous ses sauvages. J'ai l'honneur de représenter au Conseil que c'est un homme qui met ici dans les grandes inquiétudes. Je suis obligé de faire faire le quart dans l'hiver pour éviter que les sauvages qu'il m'a débauchés et qui sont avec lui ne viennent me piller et m'insulter par rapport à la grande nécessité qu'ils se trouvent l'hiver de n'avoir pas de quoi vivre non plus que lui.

“ Je n'ai pu savoir ni voir les ordres qu'il dit avoir pour en agir de la sorte, et je n'ai pas seulement la liberté d'envoyer agir à mes affaires du côté de cette rivière, non plus qu'aux environs depuis qu'il est cabané dans ce lieu, me menaçant même de piller tous les canots et de casser la tête au monde qui seraient dedans que j'enverrais dans ces endroits. C'est ce qui a fait que je n'ai pas voulu y envoyer cette année, ne voulant point exposer mon monde à être tué. Sur quoi j'attends avec grande impatience la justice que le Conseil aura la bonté de me rendre sur les plaintes que je lui fis l'année dernière ” (41).

Le 22 octobre 1720, le gouverneur de Vaudreuil écrivait au ministre :

“ Sur les plaintes que Mme de Courtemanche et le Sr son fils m'avaient faites dès l'année dernière contre le sieur de LaValtrie, j'ai eu soin de lui expliquer, en lui écrivant le printemps dernier qu'il dépendait du commandement que le sr de Brouage avait dans toute la côte du Labrador et qu'étant sous ses ordres, il devait avoir pour lui les égards dus à son rang, que d'ailleurs il devait faire tout ce qui pouvait dépendre de lui pour vivre en bonne intelligence avec le dit sieur Brouage et avec la dame de Courtemanche qui est sa cousine germaine étant l'une et l'autre enfants de deux soeurs, et enfin je lui ai ordonné de partir de chez lui aussitôt ma lettre reçue pour aller faire des . . . au dit sr de Brouage et sa mère, leur rapporter ce qu'il avait pris dans le canot qu'ils avaient envoyé chez lui et leur demander leur amitié. Le dit sieur de LaValtrie me mandant par sa réponse du 17 juillet qu'il allait exécuter ponctuellement tout ce que je lui ordonnais, j'espère que dorénavant il ne reviendra plus au Conseil aucunes plaintes de ce côté-là, à moins que Mme de Courtemanche ne continue d'être de mauvaise humeur par la jalousie qu'elle semble avoir de ce que d'autres qu'elle s'établissent dans une côte qu'elle a cru devoir avoir toute seule, étant certain qu'il n'y a que cette jalousie qui puisse l'entretenir dans l'aigreur qu'elle fait paraître contre le sieur de LaValtrie pour attirer chez lui les Sauvages, mais, au contraire qu'elle l'avait traité avec beaucoup

---

(41) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 109.